Le syndicalisme

Deuxième lettre

[/« Le Syndicalisme, c’est le mouvement

de la classe ouvrière, en marche

vers son affranchissement intégral,

par la suppression du salariat

et l’abolition du patronat. »/]

[[Voir le N° 5 de la *Revue Anarchiste*.]]

Nous savons maintenant que le caractère spécifique du Syndicalisme, c’est un mouvement de classe et que c’est la classe ouvrière qui forme les éléments constitutifs de ce mouvement.

Il me reste à préciser : d’abord le but de ce mouvement de la classe ouvrière, ensuite les moyens par lesquels ce but sera réalisé.

C’est cette double précision qui constitue la seconde partie de ma définition.

2° Voyons d’abord le but.

Il est clairement indiqué par ces mots : « *en marche vers son affranchissement intégral*. »

A. Je dis : « en marche ». J’aurais pu alléger de ces deux mots ma définition. J’ai cru opportun, bien plus : j’ai estimé nécessaire de les y introduire, afin de rendre plus saisissant le caractère fondamental du mouvement qui achemine le

prolétariat vers son affranchissement intégral.

« En marche » signifie que le mouvement dont il s'agit ne doit pas être désordonné, incohérent, mais au contraire ordonné, méthodique.

C'est la marche, en ordre suivi et régulier, de la classe asservie ayant soif de libération et se dirigeant résolument, par les voies les plus sûres et les plus directes, vers le but qu'elle a la volonté d'atteindre : son affranchissement intégral.

Cette marche peut être rendue lente par les difficultés qui jalonnent la route ; elle peut être, par instants, paralysée par suite des résistances et des obstacles prévus ou imprévus ; il se peut que, éprouvée par les lassitudes que comporte tout long parcours, la classe en marche subisse la nécessité de faire halte ; il n'est pas déraisonnable de prévoir que les étapes se succéderont ; mais, d'une part, pas un instant le terme du voyage ne doit être perdu de vue et, d'autre part, jusqu'à ce que le prolétariat tout entier ait atteint ce terme, tout doit être impitoyablement évité ou brisé de ce qui est susceptible de détourner ou même d'éloigner la classe ouvrière de ce but final.

B. J'ajoute : « vers son affranchissement intégral. »

Pesez bien l'exacte portée de ce mot : « intégral ». Pénétrez-en la signification positive et inéluctable.

S'agit-il, d'affranchir une fraction plus ou moins considérable de la classe ouvrière, tandis que resterait privée de cet affranchissement une fraction plus ou moins importante du prolétariat ? — Évidemment non ! Car, dans ce cas, l'affranchissement serait partiel, limité et non intégral.

Pour que le but du Syndicalisme soit atteint, il est indispensable que tous les prolétaires, *sans exception*

d'aucune sorte, soient affranchis.

Le mot « intégral » n'implique-t-il rien de plus ? — Il implique encore que l'affranchissement dont il est question ne doit pas être partiel, fragmentaire, limité, mais complet, total.

Les chaînes qui font de la classe ouvrière une classe asservie sont nombreuses et de diverses sortes : économiques, politiques, morales.

Le Syndicalisme n'a pas pour fin de briser les unes et de laisser subsister les autres ; il a pour but de les briser toutes, afin que l'esclave des temps actuels qu'est le prolétaire devienne l'homme *intégralement* affranchi de demain.

Sur le plan politique comme sur l'économique, dans le domaine intellectuel comme dans le moral, l'humain doit être totalement, intégralement libéré, affranchi.

Tel est le but véritable du Syndicalisme ; tel est le sens exact et complet du mot « intégral ».

L'expression : « affranchissement intégral » a cette signification. Sinon elle ne signifie rien.

Donc, le Syndicalisme a pour but l'affranchissement total de la totalité des prolétaires.

3° Voies et moyens.

C'est par la suppression du Salariat et l'abolition du Patronat que le Syndicalisme réalisera son but : l'affranchissement intégral de la classe ouvrière.

Une singulière erreur s'est glissée, je ne sais trop comment, dans les multiples controverses soulevées par le mouvement syndical. Cette erreur consiste à prendre pour le but du Syndicalisme ce qui n'est, en réalité, que les moyens.

Lisez les statuts de la C.G.T. réformiste ; lisez ceux qui sont à la veille d'être adoptés par les Syndicats affiliés à la C.G.T.U. Dans les uns ainsi que dans les autres, vous lirez que le Syndicalisme a pour but la suppression du Salariat et l'abolition du Patronat. L'erreur est manifeste.

Si le Syndicalisme se proposait de supprimer le Salariat, d'abolir le Patronat, sa mission serait achevée aussitôt qu'il cesserait d'y avoir des patrons salariants et des travailleurs salariés. Le Salariat étant supprimé, le Patronat étant aboli, en d'autres termes, le Syndicalisme ayant touché au terme qu'il s'était assigné, les Syndicats seraient sans objet ; ils auraient parachevé le cycle de leur action ; ils auraient pleinement, complètement accompli leur tâche ; leur rôle deviendrait nul ; ils n'auraient plus qu'à se dissoudre et à mourir de leur belle mort.

Que dis-je ? Ils se dissoudraient *ipso facto* ; ils disparaîtraient automatiquement, tout organisme sans fonction étant appelé à succomber, puisque c'est la fonction qui crée l'organe.

Est-ce ainsi que, rue Lafayette et rue Grange-aux-Belles, on conçoit le Syndicalisme ? Je ne le pense pas.

Ici et là, on affirme que la suppression du Salariat et l'abolition du Patronat (ceci, au surplus, comporte cela, puisque l'un ne peut cesser que dans la mesure où l'autre disparaît) ne résument que la partie destructive et présente de l'action syndicale et que l'organisation du Travail affranchi forme la partie constructive future du mouvement ouvrier.

C'est donc que, dans l'esprit de tous les Syndicalistes, le Syndicalisme a plus et mieux à faire que d'abolir le Patronat et de supprimer le Salariat. C'est donc qu'il poursuit un but qui se trouve au-delà de cette abolition. C'est donc qu'il considère que le Patronat et le Salariat sont les obstacles

qui obstruent, qui barrent la route, qui empêchent d'atteindre le but, mais qu'ils ne sont pas ce but ; c'est donc qu'il proclame la nécessité de renverser ces obstacles pour que la classe ouvrière poursuive sa marche en avant jusqu'au terme final : son affranchissement intégral.

C'est donc, en fin de compte, et conformément à ma définition que le Syndicalisme a pour *but* l'affranchissement intégral de la classe ouvrière et que la suppression du Salariat et l'abolition du Patronat ne sont que les *moyens* propres à réaliser cet affranchissement.

[|* * * *|]

À l'heure actuelle, il est fortement question d'ajouter à ces mots : « suppression du Salariat, abolition du Patronat » ces autres mois : « disparition de l'État ».

À dire vrai, cette addition est superfétatoire ; car je n'aperçois pas comment la suppression réelle de toutes les formes du Salariat et du Patronat pourrait ne pas entraîner fatalement la disparition de l'État et je ne conçois pas davantage comment la survivance de l'État – quelles que soient son appellation, sa forme et sa constitution – pourrait ne pas entraîner fatalement la survivance du Patronat et du Salariat.

Dans un milieu social d'où seraient effectivement éliminés le Patronat et le Salariat, il m'est impossible de discerner la fonction qui incomberait à un « État » quelconque pas plus que l'utilité à laquelle il répondrait.

Je ne parviens pas davantage à imaginer un « État » quelconque qui ne se trouverait pas dans la nécessité de soutenir ou d'instituer le régime du Salariat et du Patronat.

Tant il est vrai que ces trois termes : État, Patronat, Salariat, et par conséquent les trois régimes, les trois ordres de choses qu'ils représentent sont étroitement solidaires, rigoureusement associés, profondément soudés.

Vouloir les séparer, admettre l'un sans admettre les deux autre, c'est pure extravagance. La simple raison, à plus élémentaire logique exige qu'on choisisse entre la suppression ou le maintien des trois et je n'arrive pas plus à m'expliquer par suite de quelle aberration des contempteurs du Patronat et du Salariat peuvent être des protagonistes de l'État, qu'à comprendre en vertu de quoi des partisans de l'État peuvent être les adversaires du Patronat et du Salariat.

[|* * * *|]

Il en est qui contestent cette étroite connexité, cette parenté profonde, cette indissoluble association entre le Patronat, le Salariat et l'État. Ils prétendent séparer celui-ci des deux premiers.

Ils nous opposent ce qu'ils appellent « l'expérience russe ».

Pour ruiner leur thèse et justifier celle que présentement je défends, je n'eusse pu faire un meilleur choix.

Si mes regards se fixent sur la Russie bolcheviste, je vois un Gouvernement qui, à tort ou à raison, se dit *État prolétarien*.

Je ne veux pas, ici – ce n'est pas mon sujet – signaler ce qu'a d'étrange ce Gouvernement prolétarien ne comprenant guère que des Gouvernants qui ne sont pas des prolétaires.

Je veux bien concéder que Lénine, Trotsky, Zinovievv, Tchitcherine, Radeck, Krassine, Kamenef, Lounatcharsky, Krilenko, Bouckharine. etc. sont d'excellents dictateurs, des gouvernants actifs et intelligents ; mais il est incontestable que ce ne sont pas des prolétaires et il est déjà scandaleusement contradictoire qu'un Gouvernement dit *prolétarien*, soit presque totalement composé de gouvernants qui ne sont pas des prolétaires.

Mais je n'insiste pas, car même s'il n'y avait au pouvoir prolétarien, en Russie, que des prolétaires, les choses se

passeraient exactement comme elles se passent, pour la simple raison qu'il ne saurait en être autrement.

Voici donc un État prolétarien : l'État-type, l'État modèle, l'État qu'on cite à titre de réalité, qu'on signale comme expérience, l'État-fait, qu'on oppose à notre théorie syndicaliste visant la disparition de l'État.

Or, le salariat existe en Russie. N'y a-t-il jamais été supprimé ? Y a-t-il été d'abord aboli et rétabli par la suite ? C'est un point sur lequel je ne puis rien affirmer. Il se peut que, durant la période proprement dite de bouleversement et les tout premiers jours qui l'ont suivie, le salariat ait été aboli en fait comme en droit ; mais il est indéniable qu'il a été rétabli aussitôt qu'a été institué un gouvernement, un État de quelque stabilité.

C'est chose notoire et reconnue qu'aujourd'hui le prolétariat de Russie vit sous le régime du salariat et que le travail y est rétribué en application d'une échelle de salaires fort compliquée dont la fixation appartient au Conseil supérieur de l'Économie Nationale, rouage important – et indispensable – de l'État *prolétarien*.

Et le Patronat ?

Dire que le salariat n'a été supprimé à aucun moment, en Russie, ou que, s'il l'a été, il a été rétabli, c'est dire aussi qu'il en a été de même du Patronat.

Le petit patronat et le patronat moyen fleurissent déjà en Russie. La politique économique mise en vigueur, au début, par le Parti Communiste est en pleine déconfiture et la débâcle que les dictateurs bolchévistes tentent de masquer par l'expression militaire de « recul stratégique sur le front économique » a pour résultat d'introduire dans ce pays le grand patronat. Ce qui échappe encore au patronat : petit, moyen et grand, est sous la coupe du patron des patrons : l'État, dit prolétarien.

Avais-je raison de déclarer que, pour réduire à néant la thèse des, partisans de l'État prolétarien, on ne saurait choisir mieux que l'expérience russe elle-même ?

Syndicalistes, réfléchissez. Appliquez à ce problème l'effort impartial et quelque peu prolongé de votre méditation et je suis certain que cet effort vous conduira directement et nécessairement aux conclusions suivantes :

1. L'abolition du salariat et la suppression du patronat impliquent fatalement la disparition de l'État ;
2. Le maintient ou le rétablissement de l'État sous une forme quelconque appellent fatalement le maintien ou le rétablissement du patronat et du salariat ;
3. En conséquence, s'il est exact et si l'on admet que l'affranchissement intégral du prolétariat, but que poursuit le Syndicalisme, est subordonné à la suppression du salariat et à la suppression du patronat, il est exact et il faut reconnaître que, la réalisation de ce but est également subordonnée à la disparition de l'État , puisque le maintien de l'État – *de tout État* – comporte inéluctablement la survivance du salariat et du patronat.

De ce qui précède je dégage le dilemme que voici : ou bien le Syndicat a le devoir de poursuivre la suppression du salariat et l'abolition du patronat, et dans ce cas, il a le devoir poursuivre pour les même raisons, également la disparition de l'État ; ou bien le Syndicalisme ne doit pas poursuivre la disparition de l'État et, dans ce cas, il doit renoncer à poursuivre la suppression du salariat et l'abolition du patronat.

IL FAUT CHOISIR.

Lorsque la Commission administrative de la C.G.T.U. a affirmé le caractère essentiellement antiétatique du Syndicalisme, elle n'a fait que résumer sous une forme lapidaire et en

termes limpides toute la thèse que je viens de développer.

Que cette thèse soit la vraie thèse syndicaliste, c'est ce que confessent tous les syndicalistes éclairés.

Au demeurant, sur ce point, le sentiment est unanime et même ceux-là qui s'opposent avec le plus de vigueur à l'addition de ces mots : « disparition de l'État », n'hésitent pas à déclarer que, *en principe et quant au fond*, ils sont pleinement d'accord avec ceux qui demandent cette adjonction. C'est l'aveu que suppression du patronat, abolition du salariat et disparition de l'État se tiennent et ne marchent pas séparément.

Leur opposition n'est donc pas une opposition de doctrine. Elle provient des circonstances Ils estiment que, dans les conjonctures présentes, cette addition porte la marque d'une tendance à laquelle ils refusent leur adhésion ; quelle exprime, à l'endroit de l'État qui a son siège à Moscou, un désaveu formel, qu'enfin elle nie la nécessité d'une étape qui leur paraît inévitable.

Il est parfaitement exact que la disparition de l'État est incluse dans la conception anarchiste et que, n'abandonnant rien de leur doctrine de liberté, dénonçant hautement les crimes de l'État, convaincus que l'État est mortel à tout régime de liberté positive, les anarchistes sont les irréductibles ennemis de l'État et en poursuivent la destruction.

S'il advient que l'affranchissement intégral de la classe ouvrière a pour condition *sine qua non* la disparition de l'État, — et j'ose espérer que la preuve en est faite : catégorique, péremptoire, par l'histoire, par l'expérience et par la raison — cela prouve tout uniment que, sur ce point (et ce n'est pas le seul) le syndicalisme et l'anarchisme ont des fins communes.

Et cela suffit à expliquer : d'une part, pourquoi les

travailleurs qui sont anarchistes militent dans les syndicats et, d'autre part, pourquoi tout syndicaliste sincère est un anarchiste en puissance.

Serait-il digne des syndicalistes qui ne sont pas anarchistes de se refuser à la lutte contre l'État, parce que celle lutte est inscrite au premier rang des revendications libertaires ?

Et si cette considération prévalait, ce serait l'indice d'une mesquinerie, d'une bassesse de conscience et d'une étroitesse d'esprit qui suffiraient à disqualifier et à déshonorer quiconque s'en rendrait coupable.

Il est difficile et il serait déloyal de méconnaître qu'en se prononçant contre l'État, le Syndicalisme prend position contre l'État prolétarien aussi fermement que contre toute autre forme de l'État.

Il s'ensuit que le Gouvernement qui a son siège à Moscou, et qui s'étiquette « État prolétarien » se trouve compris dans la réprobation dont le Syndicalisme frappe l'État quel qu'il soit.

À qui la faute ?

Amis de la Révolution russe, tous les Syndicalistes le sont. Unis dans une admiration profonde et une affection très fervente pour le peuple qui a chassé ses anciens maîtres, les Syndicalistes de toutes tendances le sont. Mais ils ne se croient pas tenus de confondre la Révolution russe avec le Gouvernement que, par le bluff et la terreur, le Parti Communiste de Russie impose au prolétariat de ce malheureux pays et ils ne se sentent pas liés, eux Syndicalistes, à un État qui, n'ayant supprimé ni le salariat, ni le patronat, n'a en aucune façon affranchi le prolétariat russe.

Oui ou non, le Syndicalisme a-t-il le devoir de combattre tout ce qui fait obstacle à la suppression du patronat et du salariat ? — Oui.

Oui ou non, l'État dit prolétarien a-t-il aboli le salariat et le patronat ? — Non.

Eh bien ! Alors, cet État, organisateur du salariat, protecteur, soutien et défenseur du patronat, doit être combattu et disparaître comme les autres !

Simple étape, objecte-t-on. Étape inévitable, phase transitoire, aussi brève que possible.

Nous connaissons la ritournelle ; elle n'est pas jeune ; elle a tellement servi, et de tous temps et dans tous les pays et sous tous les régimes, qu'elle ne saurait tromper que les ignorants et les crédules.

Les endormeurs ont usé et abusé de *l'étape inévitable, de la transition nécessaire*.

Ah ! qu'il serait facile d'établir que, le jour où, à la faveur de circonstances propices, le prolétariat aura la force de supprimer le patronat et le salariat, il aura aussi celle de supprimer en même temps l'État ! et de nier ainsi le caractère nécessaire, inévitable de la fameuse étape !…

Mais admettons l'*étape*, puisque, aussi bien, cette concession est sans conséquence.

L'étape, c'est une partie de la route à parcourir ; c'est un pas fait dans la direction du but ; ce n'est pas le but atteint, mais restant à atteindre. C'est une halte de durée plus ou moins longue permettant au marcheur de reprendre haleine, de récupérer, dans le repos et dans la restauration des forces qu'il a dépensées, l'énergie dont il a besoin, pour continuer.

Mettons-nous bien dans la tête que l'étape, c'est un simple moment accordé à la fatigue que comportent la longueur du parcours et les difficultés de la route, que c'est la marche un instant suspendue, mais non pas achevée.

L’étape, c’est le temps d’arrêt qu’impose une résistance, un obstacle, temps d’arrêt que le Syndicalisme, en marche vers son affranchissement intégral, consacre à se recueillir pour voir l’obstacle de près et bien en face, pour se replier sur lui-même, pour ramasser ses forces dispersées, pour guetter le moment favorable à l’attaque et, ce moment venu, bondir, impétueux et irrésistible, sur l’obstacle et le briser.

Ce n’est donc, dans la lutte, ni l’armistice, ni la paix. C’est encore, et en dépit des apparences, plus violent que jamais, l’état de guerre farouche, implacable.

Cette guerre sera sans doute de longue durée ; elle sera à coup sûr rude, âpre, terrible. Elle sera faite de succès et de revers. À la suite des uns et des antres, marqués par un exceptionnel effort, il y aura des temps d’arrêt nécessités par des phases multiples et les aspects variés de la guerre en cours.

Mais les militants Syndicalistes auront à se tenir constamment en état de défense ou d’attaque contre les patrons et les gouvernants, quel qu’ils soient. Ils ne sauraient pas plus envisager la paix ou la collaboration avec le patron de demain qu’avec celui d’aujourd’hui, avec les commissaires du peuple de l’État prolétarien qu’avec les ministres de l’État bourgeois, avec les délégués à la Justice communiste qu’avec les magistrats de la Justice capitaliste, avec les officiers de l’armée rouge qu’avec les gradés de l’armée blanche, avec la Tcheka qu’avec la police.

Il y a là autant d’obstacles à l’affranchissement intégral de la classe ouvrière et le Syndicalisme ne saurait, sans faillir à sa mission, les épargner. Comme toujours, il est et il restera avec les exploités contre les exploiteurs, avec les opprimés contre les Maîtres.

Ainsi le veut, l’exige impérieusement le but qu’il a l’inébranlable volonté d’atteindre : l’affranchissement

intégral du prolétariat.

Il ne lui sera permis de déposer les armes que lorsque ce but sera pleinement réalisé par la suppression du *salariat*, du *patronat* et de *l'État*.

[/Sébastien Faure./]

N.-B. — La fin de cette étude : *Synthèse et Conclusion*, paraîtra dans le prochain numéro de la Revue Anarchiste.